JE _____ jure et promets ſincerement, que je porterai Foy et vraie Fidelité à Sa Majeſté le Roy GEORGE Troiſieme, et que je le ſoutiendray et le défendray de tout mon Pouvoir, en tout ce qui dependra de moy. Ainſi Dieu me ſoit en Aide.

JE _____ jure et promets ſincerement, que je ne diray ni ne feray jamais rien directement ni indirectement, qui puiſſe préjudicier aux Intérêts de Sa Majeſté le Roy GEORGE Troiſieme, et que j'avertiray et donneray Connoiſſance au Gouverneur ou Commandant en Chef de cette Province, ainſi qu'à l'Officier commandant le Fort le plus voiſin, de l'Endroit où je me trouveray, ſi j'aprens qu'il ſe faſſe ou trâme quelque Choſe, contre les Intérêts du Gouvernement *Britannique*, ou qui puiſſe lui nuire ou l'offenſer; et particulierement ſi j'aprens ou entends quelque Complots avec les Sauvages, que je croiray être prejudiciables au Service de ſa Majeſté; que je ferai tout ce qui dépendra de moy pour découvrir de tels Complots, dont je donnerai Connoiſſance au Gouverneur, et au dit Officier commandant. Je jure et promets de plus, que, dans tout mon Commerce avec les differentes Nations Sauvages chés les quels je me rencontreray, je me reſtraindray uniquement à faire la Traitte, que je ne m'entretiendray jamais d'aucunes Affaires publiques avec aucun de leurs Chefs, que je n'entrerai dans aucun de leurs Conſeils, que je ne prendrai avec eux, ni avec aucun d'eux, aucuns Engagemens, excepté pour ce qui concernera particuliérement la Traitte, et que je ne donneray, en quelque maniere que ce ſoit, ou ferai donner, ou conſentirai de donner aucuns Colliers, où Branches de Porcelaine à aucuns Chefs Sauvages, ou autres Sauvages, excepté dans le Cas de la Traitte, et pour ce qui y aura particuliérement raport, et non pour quelques autres Cauſes ou prétextes que ce puiſſent etre; et je promets de plus, que je n'inciteray ni ne ſuſciteray aucune Querelle et Diviſion entre les Sauvages; que je feray tout mon Poſſible pour entretenir la Paix et l'Union entre les Anciens et Nouveaux Sujets de Sa Majaſté et les Nations Sauvages; et que je me conduiray et me comporteray en toutes Choſes, comme le doit faire un bon et fidel Sujet de Sa Majeſté le Roy GEORGE Troiſieme. Ainſi Dieu me ſoit en Aide.

Juré devant moy, à Montreal
ce *Jour*
de 1770

Signé *Jonas Desaulles* *Voyez les Noms au bas des Sermens en Anglois.*

JE _____ Officier Commandant à *Montréal*, certifie que les Sermens des ci-deſſus mentionnés, endoſſés ſur cette Permiſſion, ont été adminiſtrés en ma Préſence, par *Jonas Desaulles agent de Geo: Allsopp Lawyer Secretaire de cette Province*

et que les differens Noms ou Marques des dits

Voyez les Noms dans le Certificat en Anglois

et auſſi le Nom du ſuſdit *Jonas Desaulles* _____ ont été reſpectivement ecrits, et faites de leurs propres Mains, en ma Préſence, ce _____ Jour du Mois de 1770

(Signé)

Pour, Traduction

No 35

Canada Miscellaneous

QUEBEC: Fur Trade Licences
RG 4, B 28, volume 112 - pages 718-1186

PUBLIC ARCHIVES
ARCHIVES PUBLIQUES
CANADA